

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 12 MARS 2024**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>40</b>	<b>40</b>	<b>22</b>

<b>Date de convocation</b>	<b>06/03/2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>06/03/2024</b>

<b>DL24002</b>	<b>OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire santé.</b>
----------------	----------------------------------------------------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le douze mars, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Jacques BOLLEGUE, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Théos GRANCHI, M. Antoine MARCOS, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Michel VERDIER (suppléant), Mme Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. David RIBES (suppléant)

**Cté Com. Petite Camargue** : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric PASTOR, M. Julien PLANTIER, M. David-Alexandre ROUX, Mme Christine TOURNIER BARNIER, Mme Pascale VENTURINI

**Cté Com. Piémont Cévenol** : M. Lionel JEAN

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

**Cté Com. Petite Camargue** : Mme Katy GUYOT

**Cté Com. Pont du Gard** : Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. Laurent CHAPPELLIER

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

- Frédéric PASTOR à Richard TIBERINO
- Jean-François DURAND- COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

**Secrétaire de séance** : Mme Valentine WOLBER

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,**

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-10 et L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 19 octobre 2016,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De verser une participation aux agents du SITOM Sud Gard qui ont souscrit des contrats à une complémentaire santé « labellisés » par le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011.

**ARTICLE 2** : De fixer la participation à 35 €/ mois pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels du syndicat, quelle que soit la quotité de leur temps de travail.

**ARTICLE 3** : Que la dépense afférente à cette participation sera prélevée au Budget Section Fonctionnement - Chapitre 012 – article 6478.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**

Le Président du SITOM Sud Gard



**Richard TIBERINO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20240312-DL24002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024  
Publication : 14/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

